



SEMINAIRE SUR LE CONTRE-TERRORISME EN AFRIQUE CENTRALE

26-28 mai 2008

Brazzaville – République du Congo

Le Centre Africain d'Etudes et de Recherches sur le Terrorisme (CAERT) a tenu un séminaire de trois jours, du 26 au 28 mai 2008 à Brazzaville, en République du Congo sur le thème du « Contre-terrorisme en Afrique Centrale ».

Le séminaire a rassemblé les Points Focaux du CAERT des pays de la sous-région, et des Communautés Economiques Régionales, la CEEAC et la COMESA, les Experts africains de la République Centrafricaine, du Congo, de la RD Congo, du Gabon et du Nigeria, ainsi que des experts du Royaume de Belgique et de la Commission de l'Union Européenne.

Le séminaire a été l'occasion de débattre des menaces et vulnérabilités au phénomène du terrorisme dans la sous-région « Afrique Centrale », et d'examiner les voies et moyens de renforcer les capacités de la lutte contre le terrorisme conformément au Plan d'Action de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme (2002).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par :

- le Général de Division Yvon Jacques NDOLOU, Ministre à la Présidence, Chargé de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et des Mutilés de Guerre ;
- Monsieur Egidio De SOUSA SANTOS, Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC
- L'Ambassadeur Boubacar GAOUSSOU DIARRA, Directeur du CAERT.

Le Général NDOLOU s'est félicité de l'initiative prise par le CAERT en organisant opportunément ce séminaire, les pays de la sous-région ayant déjà entrepris de relever le défi du terrorisme à travers la mise en application de plusieurs mesures au niveau local et régional.

Il a aussi rappelé le constant et indéfectible engagement de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, président de la République du Congo pour une Afrique stable et de sécurisée

Tout en reconnaissant les nombreuses difficultés essentiellement dues au caractère multidimensionnel et transfrontalier du fléau terroriste, Monsieur Egidio DA SOUSA a émis le souhait de voir rapidement s'élaborer une réponse globale, adaptée et coordonnée pour en venir à bout. Il a aussi insisté sur le nécessaire respect des Droits de l'Homme dans la lutte antiterroriste, notamment l'impératif de concilier cette dernière avec l'aspiration des populations à librement circuler dans l'espace CEEAC.

Le Directeur du CAERT après une brève caractérisation de l'essence du terrorisme et de ses différentes manifestations, a mentionné la spécificité de l'approche africaine, qui définit l'acte terroriste, et le criminalise, tout en le distinguant du combat des peuples pour la libération nationale, l'autodétermination et contre l'occupation étrangère. Il a plaidé pour une prise en compte de ce grand défi sécuritaire au nombre des préoccupations majeures des Etats.

Il a ensuite présenté le mandat du CAERT, ses missions, et a mis en exergue le rôle joué dans l'Architecture de Paix et Sécurité de l'Union Africaine, en qualité d'outil d'excellence et d'expertise, en charge du suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action (2002).

La République du Congo a-t-il souligné, est un exemple de constance et de fermeté dans les recherches de solutions aux problèmes sécuritaires auxquels fait face le continent. Les défis relevés lors de son passage à la tête de l'OUA en 1986 et en 2006, et l'adoption sous son initiative du Pacte de Non Aggression et de Défense Commune, sa participation à de nombreuses opérations de soutien à la paix, dont celle en cours actuellement en Centrafrique (FOMUC), sont entre autres, quelques illustrations dignes d'être mentionnées.

Le Directeur du CAERT a également plaidé pour le renforcement de la coopération, non seulement au niveau de la sous région, mais également entre les sous régions voisines pour contrer le terrorisme.

Aussi a-t-il situé la place des points focaux et des experts dans ce forum, pour que soient façonnées avec le concours de tous, des vues convergentes sur la perception des menaces

Durant le séminaire, des présentations ont été faites par des experts africains et internationaux sur la nature et le caractère de la menace terroriste en Afrique Centrale, les vulnérabilités de cette sous-région à cette dernière, ainsi que l'état exhaustif des capacités antiterroristes des Etats et leurs besoins en assistance technique pour le renforcement de ces capacités.

Une attention particulière a été portée sur les conflits armés et insurrections armées, les activités liées au crime transnational organisé, les différents phénomènes de grand banditisme et d'autres activités criminelles qui caractérisent cette sous-région.

Les groupes de discussion ont recensé une liste de recommandations, nécessaires au renforcement des capacités des Etats à combattre le terrorisme conformément au Plan d'Action (2002).

Ce séminaire avait été organisé dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'évaluation de la menace et des vulnérabilités des Etats membres, de l'expertise et de l'expérience de ces Etats en matière de lutte contre le terrorisme, des capacités de lutte antiterroriste existantes de ces Etats, et de leurs besoins en assistance technique. Il clôt un cycle de séminaires, s'étant antérieurement déroulés dans les autres sous-régions du continent, ayant permis de constituer une vue globale de l'état du terrorisme sur le continent et des capacités antiterroristes des Etats membres de l'Union Africaine.